



Monsieur le Président,

Nous portons à votre connaissance la création de l'association « SOS Forêt Dordogne », qui a vu le jour en juin 2021 en réaction aux constats alarmants de nombre de citoyens et citoyennes du Périgord sur les coupes rases de nos forêts patrimoniales et sur la malforestation.

Ces coupes sont réalisées sur une multitude de petites parcelles, échappant ainsi à la réglementation relative aux coupes rases. Elles concernent tout le département et elles sont dans leur grande majorité, suivies de plantations mono-spécifiques résineuses, modifiant de fait la structure même de nos forêts et de nos sols, altérant définitivement la biodiversité et les paysages.

Nous ne nous étendrons pas sur l'impact catastrophique de cette exploitation industrielle de nos forêts, vous le connaissez certainement.

Nous vous rappelons le rôle essentiel de nos forêts dans la gestion de la crise climatique, leur rôle de régulateur thermique et hydrique et leur capacité de stockage du carbone, entre autres. Quant aux forêts mélangées, elles sont moins sensibles au risque d'incendie et plus aptes à se protéger contre les maladies que les monocultures d'essences résineuses, qui semblent aujourd'hui devenir le modèle. Sans compter qu'elles sont le principal refuge de la diversité végétale et animale, le lieu privilégié de nombres d'activités professionnelles et de loisirs des périgourains ainsi que du tourisme.

Elles sont le principal refuge de la diversité végétale et animale, le lieu privilégié de nombres d'activités professionnelles et de loisirs des périgourains ainsi que du tourisme.

Face aux enjeux climatiques globaux d'une part, à la pérennité de la forêt patrimoniale périgourdine d'autre part, nous souhaitons vous proposer des actions réalistes sur les plans local, économique, social et environnemental.

- Sur le plan économique
 - ✓ Un diagnostic

Chaque parcelle de feuillus disparue au profit d'une plantation de pins, échappe définitivement à la filière locale des petites entreprises ; les matières premières de la filière économique de proximité disparaissent (bois de charpente, de menuiserie, d'ébénisterie, de marqueterie, de chauffage, etc.).

Le nombre de petites scieries a fortement diminué ; le bois coupé parcourt en moyenne une centaine de kilomètres pour être transformé, quelle que soit sa qualité.

Les artisans trouvent rarement du bois garanti d'origine locale. Les normes et la demande de la filière industrielle dictent le tri lors des chantiers. Trop de bois sont achetés à faible valeur pour être broyés. Les exploitants forestiers doivent couper plus, plus vite et par tous les temps pour rembourser leurs investissements souvent démesurés (pour exemple, une abatteuse déligneuse peut coûter dans les 500 000 euros ; durée de vie, 6 ans). Ces pratiques de gestion sont aux antipodes de la transition écologique qui s'impose aujourd'hui et contraires à la pérennité de nos peuplements.

Au rythme où vont les choses, dans quelques années les résineux en monoculture seront les essences dominantes en Dordogne, ce qui signifie que la majorité de nos bois seront des déserts biologiques, transformés en usines à bois.

✓ Des propositions

Notre avenir social et économique repose sur des forêts vivantes. Pour cela il nous faut :

- x Réancrer au niveau territorial l'activité de la filière forestière avec une gestion durable et raisonnée de la forêt ; (exemple de la sylviculture irrégulière à couvert continu, qui constitue pour le propriétaire, à moyen terme, une source de revenu régulière et pour le professionnel de la filière, la sécurisation de son modèle économique et des tarifs ajustés au coût réel et en toute transparence).
- x Développer le partenariat entre les propriétaires forestiers, les exploitants et les consommateurs au sein d'une structure organisée selon le modèle de l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) en respectant les principes de la sylviculture douce.
- x Préserver la diversité de nos essences forestières pour permettre l'élargissement des emplois locaux qualifiés grâce à cette gamme de produits plus diversifiée.
- x Privilégier les circuits courts.
- x Aider à l'installation des exploitants qui s'inscrivent dans une sylviculture raisonnée et favoriser des formations forestières adaptées à la réalité de la biodiversité.
- x Encourager les propriétaires à gérer leurs bois et forêts de façon vertueuse et réellement durable.
- x Revoir les modes de certifications des bois qui sont aujourd'hui de simples auto-délivrances
- x Établir un encadrement drastique des coupes rases et limiter les plantations monos spécifiques de résineux.
- x Créer un partenariat entre pouvoirs publics, administrations, fédérations et associations pour élaborer une Charte Départementale Pilote Pour l'Amélioration Forestière en Dordogne.

Le Département intervient déjà dans la mise en œuvre du « Plan Forêt Bois » et soutient financièrement l'interprofession du bois. Il a les moyens financiers et les personnels compétents pour élaborer avec les partenaires une gestion d'avenir pour la filière bois.

Nous souhaitons à ce stade attirer votre attention sur la situation du châtaignier ; nous savons que cet arbre est dépérissant dans divers sites de notre territoire ; ce dépérissement est le fait de pathologies dues à des ravageurs exotiques introduits : encre, chancre et cynips, au manque d'eau l'été, mais aussi et surtout à un « ensouchement » très ancien. Son dépérissement est devenu le prétexte, habilement utilisé par les grosses entreprises de reboisements auprès des élus et des propriétaires forestiers, afin de proposer des déboisements massifs (coupes rases), éradiquant ainsi les autres essences, et des substitutions par introduction massive de conifères. Nous parlons ici Monsieur le Président de plus de 50 000 hectares de châtaigniers, soit 40% de nos taillis.

Ces pratiques font fi des études réalisées sur cet arbre ; il y a d'autres possibilités de pallier ce dépérissement :

- x La conversion en peuplement feuillus mélangés avec une dominante de chêne sessile, mélange dans lequel le châtaignier reste toujours présent.
- x La transformation des taillis dépérissant en futaies castanéicoles ; le châtaignier sur fût issu de semis naturel résiste mieux aux aléas climatiques.
- x Baisse de la surface terrière.

Nous ajouterons qu'une des solutions est de ne rien faire sur ces surfaces ; les taillis de châtaigniers ne sont pas, pour la plupart, morts sur pieds, et la majorité, bien que certes dépérissant, pérennise très bien.

Le châtaignier est la première essence entomophile (pollinisation par les insectes) de France, c'est une espèce très importante pour la survie des pollinisateurs ; c'est aussi un des arbres emblématiques du Périgord, à très forte valeur patrimoniale.

- Sur le plan environnemental :

Sur le couvert forestier métropolitain, seulement 4% est composé de forêts comprenant au moins quatre essences, ce qui fait que ces forêts sont rares.

Le Périgord entre dans cette catégorie car il abrite des forêts mélangées de chênes, de châtaigniers, de charmes, de frênes, d'érables, d'acacias, de hêtres. De fait, notre département possède une forêt exceptionnelle.

Une forêt exceptionnelle mais de plus en plus fragilisée par les systèmes d'exploitation invoqués en amont.

Notre département doit son attrait touristique à son histoire et à sa préhistoire, mais aussi à son cadre de vie. Le tourisme en Périgord n'est pas qu'un tourisme de passage ; pour la plupart familial, il est demandeur de toutes ces activités qu'offrent nos espaces naturels.

Nous aussi, résidents périgourdins, bénéficions de ce privilège de vivre dans un cadre exceptionnel.

Le Département se doit de protéger ses richesses naturelles.

✓ Des propositions

x Informer les propriétaires des pratiques vertueuses de la gestion forestière et mettre fin à la parole unique distillée par la puissance économique forestière

x Instaurer un mécanisme de reversement compensatoire ouvert dans un premier temps aux propriétaires de forêts à fort intérêt écologique, pour qu'ils les gardent en l'état.

x Inciter les collectivités territoriales en charge de l'aménagement du territoire, à faire respecter les prescriptions du droit forestier, en montrant l'exemple dans les forêts dont elles sont gestionnaires.

x Prendre en compte le risque incendie dans les documents d'urbanisme et dans les choix d'urbanisation ou de grands projets.

x Créer des espaces naturels sensibles (ENS) dignes de notre département ; (4 ENS en Dordogne totalisant environ 500 hectares ; 35 ENS dans le Lot, totalisant 8300 hectares.) Le Département a un droit de préemption pour maîtriser le foncier, pourquoi ne l'utilise-t-il pas ?

x Classer en ENS les forêts naturelles et étangs de la Double qui sont en ZNIEFF ou en sites Natura 2000, ces deux dernières appellations n'étant pas des statuts protecteurs.

x Créer des zones forestières en libre évolution, en association avec la Région et les propriétaires privés et publics, dans le but d'instaurer avec les forestiers et les naturalistes des relais favorables à une faune et une flore variée, préservant ainsi la naturalité et la biodiversité liées aux vieux arbres et au bois mort.

x Créer un comité d'étude et de suivi scientifique de la biodiversité à l'échelle départementale (déjà en place dans 15 départements) ; vos services et les différentes associations périgourdines ne manquent pas de spécialistes sur le sujet.

Notre erreur à tous serait de banaliser la situation actuelle ; nos espaces forestiers et leur biodiversité se dégradent très vite.

Quel environnement léguerons-nous aux futures générations, qu'y gagneront-elles ?

Monsieur le Président, nous vous remercions de l'attention que vous apporterez à ce courrier et souhaitons vous rencontrer pour aborder avec vous ces questions.

Au nom du collectif « SOS Forêt Dordogne », recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le collège de l'association, Muriel SIMON